

BULLETIN D'ADHÉSION 2023



La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de solidarité et de partage.

Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées.

Le Comité d'Action Juridique (CAJ) est une association composée de bénévoles qui apporte un appui juridique et humain aux ruraux. Chaque personne soutenue est amenée à **participer activement à la résolution de son problème**, avec l'aide du collectif en appui sur des compétences de juristes.

Le CAJ a une **approche concrète et militante du droit**, pour permettre aux personnes de **comprendre le droit** plutôt que de le craindre, de **s'en servir plutôt que de le subir**.

L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) regroupe des paysan·ne·s et d'autres acteur·rice·s du monde rural réun·e·s par l'envie de partager leur expérience et leurs savoir-faire pour permettre de **maintenir et d'installer des paysan·ne·s nombreux·ses** et de **faire vivre les valeurs de l'Agriculture paysanne**. L'ADDEAR de l'Ain propose des formations pour les paysan·ne·s voulant améliorer leurs pratiques, accompagne l'installation des porteur·euse·s de projet et accompagne des groupes de travail paysans en maraîchage et céréales.

ENSEMBLE, CULTIVONS L'AGRICULTURE PAYSANNE !

Adhérer à la Conf' de l'Ain, c'est :

- Intégrer un **collectif dynamique et solidaire** : construire une agriculture alternative, donner son avis et participer à l'élaboration de positionnements politiques.
- **Être représenté·e** au sein des instances dans lesquelles se décident nos conditions de travail, l'avenir de l'agriculture et des agriculteur·rice·s (Chambre d'Agriculture, CDOA, SAFER, etc.). **Se syndiquer, c'est anticiper, arrêter de subir.**
- **Être soutenu·e et accompagné·e dans vos démarches foncières** : avec nos représentant·e·s à la SAFER, en CDOA, aux Tribunaux Paritaires des baux ruraux...
- **Être défendu·e** : bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon votre situation avec, selon les besoins, le soutien du CAJ et de l'ADDEAR. **Adhérer, c'est ne plus être tout·e seul·e !**
- **Être informé·e** : recevoir tous les deux mois l'AURA Paysanne et toutes les deux semaines une lettre électronique avec des informations techniques et syndicales nationales, régionales et départementales, l'agenda des formations, des petites annonces...

En adhérant à l'Addear de l'Ain, vous participez à :

- Donner de la force au **réseau de l'Agriculture paysanne**
- Favoriser **l'installation de nombreux et nombreuses paysan·ne·s**
- Aider la **transmission des fermes** plutôt que l'agrandissement
- Soutenir le **développement des pratiques paysannes** sur les fermes de l'Ain
- Affirmer l'importance qu'ont pour vous l'accompagnement et les formations que **nous construisons ensemble**
- Développer des filières alimentaires **de qualité, respectueuses des Hommes et de l'environnement**

A travers :

- L'**accompagnement individuel** (suivi, médiation...)
- L'**accompagnement collectif** en formation, en commission ou en groupe thématique
- Des **temps collectifs** conviviaux et des événements divers

Coordonnées

NOM(S)..... Prénom(s)

Nom de société (GAEC, EARL, SCEA...)

Adresse

Code postal Commune

Téléphone Adresse email.....

Production / Activité

☐ Apiculture	☐ Caprins	☐ Ovins viande	☐ PPAM	☐ Bio
☐ Bovins lait	☐ Céréales	☐ Ovins lait	☐ Petits fruits	☐ Transfo
☐ Bovins viande	☐ Maraîchage	☐ Porcs	☐ Volailles	☐ Vente directe
☐ Viticulture	☐ Autres	Précisez :		

Notez bien : l'adhésion est nominative. Cela ne peut être ni au nom d'une société (GAEC, EARL, etc.) ni au nom d'une personne représentant un couple de paysans. Le nom de chaque adhérent·e doit être explicitement écrit ci-dessus.

☐ J'ADHÈRE A LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'AIN

Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de l'Ain

- | | |
|--|-------|
| ☐ Paysan·ne en activité..... | 135 € |
| ☐ Paysan·ne supplémentaire (société ou couple)..... | 100 € |
| ☐ Retraité·e agricole..... | 75 € |
| ☐ Retraité·e supplémentaire (couple)..... | 60 € |
| ☐ Jeune installé·e - Année d'installation : | 60 € |
| ☐ Soutien..... | € |
| ☐ Abonnement à Campagnes Solidaires (mensuel de la Confédération Paysanne nationale)..... | 42 € |

Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de l'Ain (et non à l'ordre de Campagnes Solidaires)

Le montant de l'adhésion ne doit pas être un frein. Si vous êtes en difficulté financière, n'hésitez pas à envoyer une adhésion selon vos possibilités.

NB : Si vous êtes au bénéfice réel, les cotisations sont des charges déductibles du résultat imposable. Une copie de ce bulletin peut vous être envoyée par mail comme justificatif pour votre comptabilité.

Chaque adhésion compte !

Quelque soit le montant que vous consacrez à l'adhésion à la Conf' de l'Ain, vous permettez à votre syndicat de recevoir des subventions du Ministère pour la pérennité de notre antenne départementale.

Chaque adhésion nous rend plus forts et amplifie la voix de l'agriculture paysanne dans les instances politiques et sur le terrain.

Cotiser, c'est déjà agir !

☐ J'ADHÈRE AU COMITÉ D'ACTION JURIDIQUE DE L'AIN..... 30€

Chèque à l'ordre du Comité d'Action Juridique

☐ J'ADHÈRE A L'ADDEAR DE L'AIN

- | | |
|---|------|
| ☐ Adhésion petit budget..... | 30€ |
| ☐ Adhésion normale..... | 50€ |
| ☐ Adhésion de soutien..... | 100€ |

En fonction de vos moyens. Chèque à l'ordre de l'ADDEAR ou en ligne sur www.helloasso.com/associations/addear-de-l-ain



contact@addear01.fr

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :
Pensez à faire des chèques différenciés par structure
ADDEAR, CAJ, Confédération paysanne de l'Ain
4, allée des Brotteaux
01000 BOURG-EN-BRESSE

N'hésitez pas à contacter l'équipe salariée pour toute question.



ain@confederationpaysanne.fr